

224C**1620** FR0013183985-FS0669

16 septembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GENSIGHT BIOLOGICS S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 septembre 2024, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 27 août 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHT BIOLOGICS S.A.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A. hors marché au résultat de laquelle l'exemption de *trading* s'applique en vertu des dispositions de l'article 223-13 I, 2° du règlement général. Le déclarant ne détient plus aucun titre GENSIGHT BIOLOGICS S.A. au sens des dispositions précitées.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.